



Non versement de la pension et honoraires avocat

Par **Anita**, le **04/03/2009** à **01:44**

Bonsoir, Le papa menace comme il y a 2 ans de ne pas verser la pension alimentaire. Je vis à l'étranger. Il y a 2 ans, j'avais contacté par téléphone une avocate en France qui s'était chargée du dossier de non paiement de la pension. Je sais que je peux saisir le JAF par courrier moi-même. J'ai besoin de la GROSSE. Mon ex avocate me demande 300€ pour frais de désarchivage alors que le dossier est archivé depuis moins de 2 ans. Sans travail actuellement, je n'ai pas les moyens de payer. A-t-elle le droit, ou est-ce un abus? Je suis coincée. Merci de votre réponse. Sincères salutations.

Par **Paula**, le **04/03/2009** à **13:39**

Bonjour,
Je dois reconnaître que c'est un peu cher pour frais de désarchivage.
Vous pouvez écrire au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats auquel dépend l'Avocate pour lui expliquer la situation.
Avez-vous au moins une copie de la décision ? Si oui, vous saisissez le JAF en lui envoyant simplement la copie et en lui mentionnant les faits.
Cordialement

Par **Anita**, le **04/03/2009** à **20:04**

Bonsoir Paula,
Je vous remercie de votre réponse. Pour le moment le papa a payé février en menaçant pour mars. Je verrai bien...
Par ailleurs, je vais ré adresser un courrier à mon ex avocate en lui proposant 50€ pour ses frais de désarchivage, plus assumer les frais d'envoi en

Recommandé avec AR (car je vis à l'étranger, c'est plus sûr). Je pense que cela est acceptable, d'ailleurs je ne suis pas en mesure de payer davantage. Que pensez-vous de ma proposition? 50€, c'est suffisant?

J'étais restée vraiment étonnée par sa réponse car mon 1er avocat, celui qui avait entamé ma procédure de divorce, ne m'avait demandé ni le moindre centime pour le désarchivage, alors que le dossier était archivé en banlieue parisienne depuis un peu plus de 6 ans. Cela est-il courant?

On verra ce qu'elle me répondra.

En vous réitérant tous mes remerciements, recevez mes sincères salutations.

Anita.